



Ligue pour la Protection des Oiseaux

Association reconnue d'utilité publique

DOSSIER TECHNIQUE

Oiseaux en ville : les espèces dites à problèmes



Siège social national : LPO – Fonderies Royales - BP 90263 - 17305 ROCHEFORT CEDEX

Tél 05 46 82 12 34 - Fax 05 46 83 95 86

Représentant officiel de BirdLife International en France

© LPO - 1/24

Dernière mise à jour – Juillet 2010

Introduction

Vous nous avez sollicités sur les nuisances pouvant être causées par certaines espèces d'oiseaux en ville et nous vous remercions de la confiance que vous portez à notre association.

Les oiseaux en ville sont source de découverte et de plaisir mais aussi parfois source de problèmes lorsqu'ils deviennent momentanément et/ou localement abondants. La Ligue pour la Protection des Oiseaux est favorable à des solutions de gestion intégrée qui permettent au mieux la cohabitation des oiseaux, de la nature et des hommes.

C'est pourquoi, la LPO a réalisé ce document. Il présente succinctement les principales espèces d'oiseaux pouvant poser, souvent de façon ponctuelle ou localisée, des "problèmes" tout en proposant et suggérant des pistes d'intervention.

La ville et ses « micro-milieus » de nature accueillent insectes, mammifères, oiseaux, dont certains peuvent causer occasionnellement des désagréments : Pigeon domestique, Goélands argenté et leucophaea, Etourneau sansonnet, Corbeau freux, Corneille noire, Choucas des tours et Pie bavarde.

Ces oiseaux ont su s'adapter aux nouvelles conditions de vie que représente l'habitat urbain aussi bien pour nicher (utilisation des lampadaires, des toits, ...) que pour se nourrir (déchets ménagers et industriels).

En ville, l'abondance de certains oiseaux peut engendrer parfois :

- des problèmes économiques (l'entretien et la rénovation des bâtiments représente un coût important pour les municipalités ou les particuliers) ;
- des risques sanitaires (transmission de maladies à l'homme) ;
- des nuisances sonores et des "conflits de voisinage".

La LPO reste à votre disposition pour contribuer à l'application de solutions respectueuses du patrimoine naturel.

Remerciements

La LPO remercie toutes les personnes, qui par leurs expériences et leurs connaissances, ont permis la réalisation de ce dossier.

Les Pigeons

Les pigeons appartiennent à la famille des Columbidae. On en observe couramment deux espèces en ville.

PRESENTATION DE L'ESPECE ET STATUT JURIDIQUE:

- **Le Pigeon biset semi-domestique** *Columba livia domestica*

. Poids : 250 - 350 g

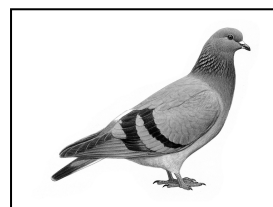
. Longueur/envergure : 31-35 cm/63-70 cm

. Sédentaire

. Nid sur corniches, excédents de toiture, ponts, balcons, cavités, etc.

. Période de reproduction : sur une longue période de l'année, interruption en hiver

. Alimentation : graines, bourgeons, petits invertébrés, baies et déchets alimentaires divers.



Le Pigeon biset sauvage ne vit plus qu'en Corse. Ses caractéristiques principales sont un croupion blanc (nombre de sujets ne portent pas cette marque), deux marques noires très marquées sur l'aile et le dessous des ailes très clair.

Le Pigeon biset est l'ancêtre du Pigeon semi-domestique ou domestique. Celui-ci a un plumage très variable à dominante ardoisée, marron, ou encore plutôt blanc.

Le Pigeon semi-domestique a un statut juridique très hétérogène. Ce n'est ni un oiseau sauvage, ni un oiseau vraiment domestique. En ville, le maire dispose du pouvoir de police administrative ayant pour objet l'ordre, la sécurité et la salubrité publique et peut, de ce fait, faire procéder à leur régulation en cas de surnombre. Les pigeons "sauvages" sont eux des espèces dont la chasse est autorisée.

Le Pigeon semi-domestique est une espèce anthropophile, grégaire et diurne. Les populations semi-domestiques des villes **se reproduisent quasiment toute l'année à raison de 2 œufs à chaque nichée (des naissances ont été observées en décembre en ville)**. Il vit en couple toute l'année et reste fidèle à son site de nidification. Opportuniste, en ville, il mange tout ce qu'il trouve notamment des déchets alors qu'il reste essentiellement granivore à la campagne. Cette mauvaise alimentation est à l'origine de certaines maladies.

- **Le Pigeon ramier** *Columba palumbus* :

. Poids : 480 - 550 g

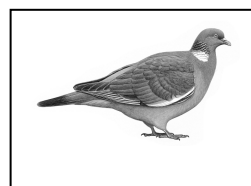
. Longueur/envergure : 40-44 cm/75-80 cm

. Sédentaire et migrateur

. Nid dans un arbre ou un arbuste, parfois sur un bâtiment en ville

. Période de reproduction : plusieurs nichées possibles d'avril à septembre

. Alimentation : graines, bourgeons et baies.

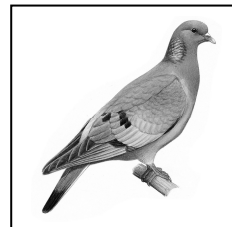


Il est plus gros que son cousin le biset. Son plumage est marqué de blanc au

niveau du cou et des ailes. En ville, où il se sédentarise, on le rencontre dans les parcs, les bois et les grands jardins. Partie de ses populations sont migratrices et d'autres sédentaires, ce qui lui vaut parfois d'être classé "animal nuisible" par les préfets de département. Espèce chassable, il est appelé "palombe" dans le Sud-Ouest de la France, où il est tiré intensément.

- **Le Pigeon colombin** *Columba oenas* :

- . Poids : 290 - 330 g
- . Longueur/envergure : 32-34 cm/63-69 cm
- . Sédentaire et migrateur selon les régions
- . Nid dans une cavité (arbres, falaises, bâtiments, terriers de lapins)
- . Période de reproduction : plusieurs nichées de mars à juillet
- . Alimentation : graines, céréales, pousses, feuilles et baies.



Il est devenu rare. Son plumage est bleu cendré sans trace de blanc et sa poitrine est de couleur vineuse irisée. Il possède deux courtes barres noires sur l'aile. Il est aussi classé espèce chassable.

CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE:

Les pigeons sont souvent nombreux en ville car ils y trouvent beaucoup de nourriture et y vivent en toute quiétude. **Les nourrissages volontaires sont fréquents.** Ces nourrissages sont souvent le fait de femmes et/ou de personnes âgées. Motivé par le sentiment de pouvoir aider les oiseaux des villes ou par le plaisir de les observer, ce comportement bien humain n'est pas forcément vécu par la personne comme une source de risques. Pourtant l'absence de prédateurs naturels en milieu urbain associée à la pratique du nourrissage dans un environnement favorable peut contribuer à l'expansion des populations de ces oiseaux.

L'exemple de Paris:

Depuis 1945, la population de pigeons domestiques a augmenté régulièrement à Paris. Hormis **entre 1970 et 1984, où une baisse des effectifs avait été constatée suite à l'utilisation de deux méthodes :**

- la capture au filet avec euthanasie ou relâcher à la campagne. Cette dernière option aurait été abandonnée pour raisons sanitaires.
- la distribution de graines contraceptives. L'Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) n'a jamais été obtenue et cette méthode fût abandonnée en 1985.

La capture suivie de l'euthanasie par gaz carbonique (CO₂), utilisées pendant longtemps, était mal perçue par les Parisiens et par les associations de

protection animale. Cette méthode a été également abandonnée. Aujourd'hui, la population est estimée à 80 000 pigeons domestiques¹.

Ces oiseaux posent plusieurs problèmes :

- Les **déjections** attaquent la pierre (bien que la principale cause de dégradation de la pierre reste la pollution atmosphérique). Les frais de restauration ou de nettoyage des monuments sont alors très onéreux. **Les fientes, les plumes, les nids ou même les cadavres obstruent des conduites d'eaux ou des gouttières.**

- **Les maladies : les pigeons peuvent être porteurs de maladies très rarement transmissibles à l'homme, comme des mycoses.**

Une enquête sanitaire sur les pigeons de Paris effectuée du mois d'avril au mois de juin 1999 par l'Ecole Vétérinaire de Maisons-Alfort, pour la Direction de l'Environnement de la Mairie de Paris (H J. Boulouis et J. Guillot), montre que l'état sanitaire des pigeons reste plutôt satisfaisant, avec toutefois une prévalence de la salmonellose² de 1, 8 % sur les 972 pigeons testés et une séroprévalence de la chlamydiose³ de 48 %. Si le rapport insiste sur les risques liés à la prolifération excessive de ces oiseaux et attire l'attention sur le risque sanitaire encouru tout particulièrement par les enfants, les vieillards et les personnes immunodéprimés, les transmissions de maladie à l'homme sont rarissimes. **Sur les 972 pigeons, 2 pigeons seulement étaient dans un mauvais état général.** Le rapport conclût que **l'état de santé des pigeons semble donc s'être amélioré au cours de la décennie qui vient de s'écouler** entre la première étude de ce type en 1990 et celle effectuée en 1999.

Une autre étude sur la chlamydiose permet de constater que l'ornithose, forme humaine de la chlamydiose qui entraîne des pneumopathies infectieuses, est souvent chez les humains le résultat d'un contact avec des oiseaux de cage (perruches, canaris) ou avec des volailles (élevage et abattoirs). **Les cas de contamination par les pigeons des villes sont en général rares et les formes souvent bénignes⁴.**

Concernant la salmonellose, une étude vétérinaire a conclu que le pigeon ne semble pas jouer un très grand rôle dans les cas découverts chez l'homme⁵.

¹ Dossier de Presse Mairie de Paris/ mars 2003

² La salmonellose : infection par la bactérie du genre salmonella mais qui n'est pas du même type que la salmonellose humaine.

³ La chlamydiose : infection par la bactérie de la chlamydia. C'est une infection digestive, les fientes constituent la source de contamination principale.

⁴ TRAP.D, LOUZIS, C., GOURREAU JM et al : chlamydiose aviaire chez les pigeons de Paris. Revue Méd. Vét., 1986, 137, 11 : 789 - 796.

⁵ HOSTE F. : La salmonellose du pigeon. Thèse Med. Vét., Maisons-Alfort, 1985, n° 56 et JONDOT J.M. : Contribution à l'étude des zoonoses transmissibles par le pigeon : à propos d'une enquête épidémiologique dans la région lyonnaise. Thèse Med. Vét., Lyon, 1980, n° 95.

D'autres maladies atteignent les pigeons et peuvent être transmises à l'homme comme la cryptococcose (une mycose opportuniste due à *Cryptococcus neoformans* présente dans les fientes) et la maladie de Newcastle.

ETHIQUE ET POSITION DE LA LPO :

La LPO a pour vocation la protection des oiseaux sauvages et des écosystèmes dont ils dépendent et pour éthique, le respect de l'animal. Elle est donc favorable à des méthodes de gestion durable pour contrôler avec raison le niveau des populations de pigeons semi-domestiques.

LA LPO EST PAR CONTRE OPPOSEE A L'EUTHANASIE PAR GAZAGE ET A TOUS PRODUITS OU MATERIELS POUVANT TUER LES OISEAUX OU LES FAIRE SOUFFRIR.

La LPO rappelle qu'au titre de la réglementation française, sont strictement interdits (illégaux):

- l'empoisonnement
- la capture avec de la glu
- la chasse

des pigeons domestiques.

RESPECT DE L'ANIMAL:

Le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales, dans sa lettre du 05/03/04 à la Société de Protection des Oiseaux des Villes, rappelle:

"Il n'existe pas de prescription réglementaires spécifiques concernant les opérations de limitation de population de pigeons en zone urbaine. Les articles 521-1 ou R.654-1 du code pénal réprimant respectivement les actes de cruauté, les sévices graves ou les mauvais traitements envers les animaux s'appliquent à toutes les espèces animales. En ce qui concerne l'euthanasie des pigeons, la réglementation actuelle ne prévoit pas d'agrément particulier des méthodes de mise à mort ou d'euthanasie des animaux non destinés à la consommation humaine. Les sociétés de capture peuvent donc utiliser pour l'euthanasie des pigeons le matériel de leur choix, à condition de se conformer aux dispositions générales des articles L.214-3 du code rural et 521-1 du code pénal. Toutefois, les directions départementales des Services Vétérinaires peuvent contrôler à tous moments l'absence de mauvais traitement dans le déroulement des opérations."

SOLUTIONS PROPOSEES:

1 La limitation d'accès et de pose des oiseaux aux sites de nidification

Des moyens existent pour limiter l'accès aux sites de nidification ou éviter les désagréments :

- **filets à très petites mailles pour qu'aucun oiseau ne se retrouve piégé.** Les filets doivent être bien tendus pour éviter aux pigeons de s'introduire en dessous et de ne plus pouvoir en sortir. Certaines sociétés qui installent ces filets ne se soucient guère de savoir s'il reste des oiseaux sous le filet ou des petits encore au nid. Il faut donc rester vigilant ;
- **grilles de protection** devant les recoins où ils s'installent pour nicher ;
- **planchettes de protection** sous les nids lorsque cela est possible ;
- **pose de fils inox tendus** : Ce système de câbles tendus entre des tiges empêche les pigeons de se poser. Système inoffensif pour les oiseaux, peu onéreux, discret (idéal pour les monuments) ;
- construction de **corniches d'immeubles ne dépassant pas 6 cm avec une pente égale ou supérieure à 45°**, qui correspondent à une dimension pour que les pigeons ne puissent pas se percher, ni construire un nid.

ADRESSES UTILES (liste non exhaustive):

- Aedes, 75 rue d'Orgemont, 95210 ST GRATIEN - ☎ 01 39 89 85 86, 📠 01 39 89 86 44
- Aurouze, 8 rue des Halles, 75001 PARIS - ☎ 01 40 41 16 20, 📠 01 40 41 16 21, 📧 julien.aurouze@aurouze.fr

2 Le pigeonier

La LPO, à l'instar d'autres associations, préconise l'installation de pigeonniers pour les raisons suivantes :

- ❑ L'un des avantages de cette méthode est le **retrait des œufs**. Les œufs sont remplacés par des œufs factices ou sont secoués pour neutraliser l'embryon durant une période donnée. Ce, d'août à mai, ce qui permet à l'espèce de se reproduire normalement le reste de l'année comme l'exige la biologie de n'importe quel oiseau. En effet, trop de prélèvements entraînent souvent l'abandon du pigeonnier.
- ❑ Le pigeonnier peut être un lieu de promenade, de visites scolaires, de vie pour les habitants du quartier.
- ❑ Dans les pigeonniers, de la **nourriture et de l'eau potable** sont distribuées limitant ainsi les maladies par un apport de nourriture saine.

- ❑ Un **contrôle sanitaire visuel** est effectué dans le pigeonnier par des agents municipaux.
- ❑ L'**installation de pigeonniers s'effectue dans des zones précises** : là où la surpopulation pose des problèmes sanitaires et/ou des coûts de rénovation importants (**près de monuments**) et dans les parcs des villes.
- ❑ Le pigeonnier réduit les problèmes de déjection en concentrant les oiseaux sur un site. **Les désinfections du site et du matériel sont fréquentes**. Il permet d'éviter aussi les **nuisances sonores** lorsqu'ils sont installés dans les parcs.
- ❑ **Des espaces aménagés devant les pigeonniers permettront aux nourrisseurs de continuer à profiter de leurs "amis à plumes". Ces espaces seront une alternative au nourrissage sauvage.**
- ❑ Le **coût** de l'installation de pigeonniers et d'entretien annuel est **finalemtent réduit** en comparaison des actuelles dépenses importantes consacrées à la rénovation des bâtiments et à la capture des oiseaux.
- ❑ La valorisation des fientes - guano - comme amendement organique.

Tout traitement partiel du problème conduirait à un résultat médiocre ou peu probant. Les pigeons bisets semi-domestiques étant grégaires, ils acceptent de nicher en colonie donc dans des pigeonniers. Mais **il faut en même temps** limiter l'accès aux anciens sites de nidification. La technique du pigeonnier ne peut avoir d'efficacité réelle que si les sites spontanés de reproduction sont neutralisés.

Plusieurs municipalités ont adopté le pigeonnier, comme :

Paris (75) arrondissement des 11^{ème} - 2^{ème} - 13^{ème} - 14^{ème} - 18^{ème} - 19^{ème} - 20^{ème} ,
Boulogne-Billancourt (92), Châtillon (92), Aulnay sous Bois (93), Bobigny (93),
Etampes (91), Fontenay-sous-Bois (94), St Tropez (83), etc.

En Suisse, à Bâle, les populations de pigeons ont diminué de moitié⁶ grâce à l'installation de pigeonniers et à une campagne d'information des habitants dans les médias (TV, Radio, Journaux)⁷.

ADRESSES UTILES (liste non exhaustive):

- A.E.R.H.O. (Association Espaces de Rencontres entre les Hommes et les Oiseaux) - 1 RUE Malot - 93100 Montreuil - ☎ 01.43.62.05.23 - Tél. : 01 43 62 05 23 - Fax : 01 48 58 67 81 - email : oiseauxville@aerho.fr
- WG Environnement, M. Wladimir Wauquiez, 18 place de France, 95200 SARCELLES, 📧 wg-environnement@wanadoo.fr

⁶ HAAG-WACKERNAGEL D. : Die Straussentaube : Die Geschichte einer Mensch - Tier - Beziehung. Tier schutz du + die Natur, 1994, 121, 3 : 4 - 30. HAAG-WACKERNAGEL D. : Population density as a regulator of mortality among eggs and nestings of feral pigeon in Basel, Switzerland. International Symposium of the Working Groupe of Granivorous Birds due to microorganisms and toxic substances : Proccedings, Poland, 1989, 22 - 31.

⁷ Thèse de doctorat vétérinaire de Melle Andréa Schnitzler sur le Pigeonnier dans la ville : " intérêt dans la maîtrise de la population des pigeons urbains", Toulouse, 1999.

- Servibois-Sobel, M. Granger, 30 bld de Maule, BP 30, 72650 ST SATURNIN - ☎ (n vert) 0821 210 220, 📠 02 33 29 27 45
- SPOV, Mme Fontenaille, 66 rue Gabriel Péri, 92230 CHATILLON - ☎ 01 42 53 27 22
- SREP, 116 bis boulevard Roger Salengro, 93130 NOISY LE SEC
- Site web: <http://cousin.pascal1.free.fr/index3.html>

3 Pour mémoire

D'autres systèmes existent tels que : electro-répulsion, stérilisation chirurgicale, système sonore ou encore graines contraceptives.

Cette dernière technique a fait l'objet d'un arrêté en date du 29 juin 2004 par le Ministère de la Santé et de la Protection Sociale. Les modalités de mise en œuvre et d'évaluation n'apparaissent pas, en l'instant, pour la LPO, satisfaisantes

Tous ces systèmes sont donc peu préconisables car ils sont onéreux, semblent peu efficaces et sont difficiles à mettre en œuvre.

• **Bibliographie :**

- CARICHIOPULO Co et Al, "Le statut des oiseaux sauvages en France", LPO, 1999
- CLERGEAU Philippe, "Un point sur... Oiseaux à risques en ville et en campagne", coord., Inra Editions, 1997
- HOSTE F. : "La salmonellose du pigeon". Thèse Med. Vét., Maisons-Alfort, 1985, n° 56
- JONDOT J.M. : "Contribution à l'étude des zoonoses transmissibles par le pigeon : à propos d'une enquête épidémiologique dans la région lyonnaise". Thèse Med. Vét., Lyon, 1980, n° 95.
- SCHNITZLER Andréa, Thèse de doctorat vétérinaire sur le "Pigeonnier dans la ville : intérêt dans la maîtrise de la population des pigeons urbains", Toulouse, 1999.
- TRAP.D, LOUZIS, C., GOURREAU JM et al : "Chlamydiose aviaire chez les pigeons de Paris". Revue Méd. Vét., 1986, 137, 11 : 789 - 796.

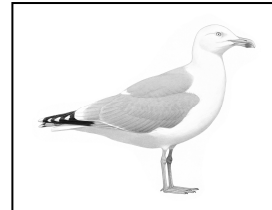
Les Goélands

Les goélands appartiennent à la famille des Laridés. Il en existe sept espèces nicheuses en France, dont cinq fréquemment observables.

PRESENTATION DE L'ESPECE ET STATUT JURIDIQUE:

- **Le Goéland argenté** *Larus argentatus*

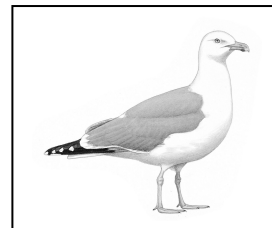
- . Poids : 750 - 1 250 g
- . Longueur/envergure : 55-67 cm/1,30 -1,60 m
- . Sédentaire
- . Nid au sol, sur une corniche de falaise ou sur un toit.
- . Période de reproduction : 2 à 3 œufs en mai
- . Alimentation : poissons, mollusques, insectes, déchets variés.



Sa tête, sa queue et son corps sont blancs, son bec est jaune et porte un point rouge à l'extrémité de sa mandibule, et ses pattes sont de couleur rose ou chair. Son dos et la surface supérieure de ses ailes sont gris et le bout de ses rémiges extérieures est noir avec un point blanc. En hiver, sa tête est striée de brun. Les oiseaux immatures sont d'un brun moucheté, et il leur faut quatre ans pour acquérir un plumage adulte.

- **Le Goéland leucophée** *Larus michahellis*

- . Poids : 750 - 1 250 g
- . Longueur/envergure : 55-65 cm/1,30-1,50 cm
- . Sédentaire et migrateur
- . Nid au sol, sur une corniches de falaise ou sur un bâtiment
- . Période de reproduction : 2 à 3 œufs en mai
- . Alimentation : invertébrés aquatiques, mollusques, poissons, déchets.



Il se différencie du Goéland argenté par des pattes jaunes et non roses et un manteau plus sombre. En plumage d'hiver tête et cou non striés, la tache rouge à la mandibule inférieure du bec jaune-orange vif est plus étendue. Comme chez le Goéland argenté, les immatures acquièrent un plumage adulte au bout de 4 ans.

Ces deux espèces sont l'objet d'une certaine protection qui autorise un certain degré de contrôle. Aussi, dans des conditions très strictes déterminées par le Ministre de l'Environnement, celui-ci peut autoriser ponctuellement la capture ou la destruction des oiseaux, de leurs œufs et de leurs nids (art. 2 de l'arrêté du 17/04/81).

- **Le Goéland cendré** *Larus canus*

- . Poids : 300 - 500 g
- . Longueur/envergure : 38-44 cm/1,05-1,25 m
- . Sédentaire et migrateur
- . Nid au sol
- . Période de reproduction : 2 à 3 œufs en mai-juin

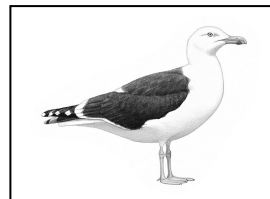


. Alimentation : vers, insectes, poissons, mollusques.

Il est de taille moyenne, plus petit que le goéland argenté, mais un peu plus grand que la mouette rieuse. Il a un dos et des ailes d'un gris plus prononcé que ceux de la mouette rieuse. Il a la tête et le dessous tout blanc. En hiver, la tête peut être tachetée de noir ou présenter des rayures grises. Les pattes sont jaune-verdâtre, le bec est jaune avec un cercle foncé de taille variable près de l'extrémité. **Cette espèce est intégralement protégée (art. 1 de l'arrêté du 17/04/81).**

- **Le Goéland marin *Larus marinus***

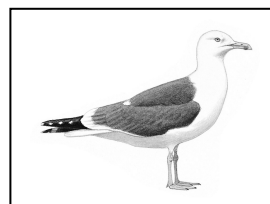
- . Poids : 1 à 2,10 kg
- . Longueur/envergure : 64-78 cm/1,50-1,70 m
- . Sédentaire
- . Nid sur corniches de falaises ou pitons rocheux.
- . Période de reproduction : 3 œufs en mai-juin
- . Alimentation : poissons, crustacés, jeunes oiseaux, campagnols et déchets



Il est le plus grand des goélands, au dos presque noir et non pas ardoisé, avec les pattes rose blanchâtre. Tête et bec jaunes marqués d'une tache rouge, massifs. **Cette espèce est intégralement protégée.**

- **Le Goéland brun *Larus fuscus***

- . Poids : 650 - 1 000 g
- . Longueur/envergure : 52-67 cm/1,28-1,48 m
- . Sédentaire et migrateur
- . Nid au sol
- . Période de reproduction : 2 à 3 œufs en mai
- . Alimentation : poissons, vers, mollusques et déchets.



Il est de la taille du Goéland argenté mais avec le dos sombre du Goéland marin et le plumage à dominance blanche. Pattes jaunes, mince bec jaune marqué d'une tache rouge sur la mandibule inférieure. **Cette espèce est intégralement protégée.**

CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE :

Les effectifs de goélands (principalement argentés et leucophées) ont augmenté à partir des années soixante et jusque dans les années quatre-vingt. Le goéland argenté connaît même une baisse de ses effectifs depuis le début des années quatre-vingt dix. Les raisons avancées pour expliquer ce boom des effectifs sont notamment l'augmentation des ressources alimentaires artificielles mises à la disposition des oiseaux (ordures ménagères, déchets de la pêche et des industries agro-alimentaires) et sa protection juridique. Peu à peu, le Goéland argenté a colonisé les milieux urbains, tout d'abord la ville du Tréport, puis Saint-Malo, etc. Aujourd'hui,

presque toutes les villes françaises des façades atlantique et méditerranéenne hébergent des oiseaux nicheurs (Goélands argenté, leucophée et dans une moindre mesure brun et marin). Le goéland leucophée commence à s'installer à Paris, à raison de quelques couples nicheurs.

La présence de ces oiseaux en ville peut occasionner trois types de nuisances :

- **les nuisances sonores** (le niveau des émissions sonores peut apparaître parfois élevé au moment de la nidification, néanmoins l'ambiance sonore créée par les goélands est de loin beaucoup plus agréable que le perpétuel bruit de la circulation routière) ;
- **les salissures** (sur les toitures, façades, trottoirs, véhicules et passants) liées aux déjections et au transport de matériaux pour la construction de nids ;
- **les dégradations de toitures** (l'amoncellement des matériaux qu'ils utilisent pour construire leurs nids peut entraîner parfois d'importants problèmes de rétention d'eau et d'infiltrations), de câbles et antennes de télévision ;

Il peut exister également un problème d'agressivité vis à vis de l'homme lors de la reproduction. Les adultes effectuent parfois des vols d'intimidation à l'égard des passants s'approchant trop près du nid ou des poussins.

ETHIQUE ET POSITION DE LA LPO :

La LPO a pour vocation la protection des oiseaux sauvages et des écosystèmes dont ils dépendent et pour éthique, le respect de l'animal. Elle est favorable à toute mesure visant à réduire les ressources alimentaires artificielles qui favorisent l'expansion démographique des goélands et à une limitation d'accès aux sites de nidification les plus urbains.

LA LPO EST OPPOSEE AU TIR DES GOELANDS ET A LEUR EMPOISONNEMENT

« L'espèce bénéficie d'un réel capital de sympathie, pour preuve les nombreuses cartes postales que l'on trouve dans les boutiques de « plage » de Wissant à Juan les Pins. Enfin, la présence d'une nouvelle espèce au sein d'une agglomération, constitue un « plus » pour la collectivité notamment dans les villes qui ont vu, depuis les années soixante, fondre leurs espaces verts et la mosaïque de milieux « naturels » qui existaient au cœur même du centre historique : rivières, jardins « ouvriers », bois, prairies d'élevage... »⁸

⁸ Ville du Havre, 10 et 11 février 1993, journées scientifiques et techniques, colonies de Goélands en zone urbaine, nuisances, explications du phénomène, sa gestion, J.F. Louineau, 30/03/93. LPO. © LPO - 12/24

SOLUTIONS PROPOSEES :

1 Réduction du potentiel de nourriture par

- **fermeture de l'ensemble des décharges à ciel ouvert**, mise en place de containers pour les ordures ménagères, contrôle des rejets des bateaux de pêche, interdiction du nourrissage par les habitants ;
- **effarouchements acoustiques ;**

2 Limitation des sites potentiels de nidification par

- **aménagement des toits** (privilégier les toits en pente plutôt qu'en terrasse), **des faîtages ou des cheminées** (pose de fils tendus empêchant durablement la nidification);

3 Stérilisation des œufs et destructions des nids

-La stérilisation des œufs est une méthode qui doit être renouvelée chaque année. Elle est coûteuse et assez lourde à gérer. La ville de Brest a entrepris en 1993 une opération de stérilisation des œufs dont le slogan était « moins de petits, moins de bruit ».

Les œufs ont été aspergés d'un mélange d'huile et de formol. L'huile obture les pores de l'œuf et empêche le développement de l'embryon, le formol assure une meilleure conservation des œufs après traitement. Un premier passage est effectué sur les toits début mai puis fin mai début juin. Ce procédé a l'avantage de leurrer les oiseaux qui continuent à couvrir normalement.

Les effectifs ont diminué régulièrement sur les secteurs traités de la Ville de Brest. Le résultat des opérations de stérilisation en 2002 est positif. Sans cette opération, il y aurait eu environ, 1150 poussins à l'envol alors que seuls 100 jeunes se sont envolés des toits des secteurs traités soit une réduction de 90 %.

Depuis 1995, la Ville du Havre mène **une campagne de stérilisation des œufs tout en informant la population par une plaquette demandant de :**

- **ne pas ôter les œufs du nid, car les oiseaux feraient une ponte de remplacement ;**
- **ne pas détruire les nids qui seraient rebâtis par le couple nicheur ;**
- **ne pas nourrir les oiseaux ;**
- **faciliter l'accès aux équipes d'intervention.**

En effet, la stérilisation des œufs de goélands se révèle être une bonne

méthode à condition que les habitants participent activement à cette campagne.

Au bout de deux ou trois ans, les couples constatant que leurs œufs sont stériles choisissent un autre lieu de nidification.

Tenir compte dans les nouvelles constructions, de ne pas laisser de recoins où pourraient s'installer les Goélands.

D'autres municipalités ont utilisé le procédé, comme :

Les Sables d'Olonne (85), Saint-Brieuc (22), Saint-Malo (35), Le Guilvinec (29), Rennes (35), Lorient (56)...

Bibliographie :

- CADIOU Bernard, "Bilan des opérations de contrôle des nuisances de la population de Goélands de la ville de Brest", Finistère, 2001, Bretagne Vivante
- CADIOU Bernard, Dossier de presse opération "Moins de petits, moins de bruit", bilan de la 10^{ème} campagne en 2002 et préparation de la 11^{ème} campagne en 2003. 22 avril 2003
- CARICHIOPULO Co et Al, "Le statut des oiseaux sauvages en France", LPO, 1999
- CLERGEAU Philippe, "Un point sur... oiseaux à risques en ville et en campagne", " coord., Inra Editions, 1997.
- LOUINEAU Jean-François, Ville du Havre, 10 et 11 février 1993, journées scientifiques et techniques, colonies de Goélands en zone urbaine, nuisances, explications du phénomène, sa gestion, 30/03/93, LPO.

Les Etourneaux

Les Etourneaux font partie de la famille des Sturnidés. Il en existe trois espèces qui vivent en Europe dont deux en France.

PRESENTATION DE L'ESPECE ET STATUT JURIDIQUE :

- **L'Etourneau sansonnet *Sturnus vulgaris***

- . Poids : 75 à 90 g
- . Longueur/envergure : 21 cm/ 37- 42 cm
- . Sédentaire et migrateur
- . Nid dans un trou d'arbre, de mur, parfois dans les lampadaires publics ou nichoir
- . Période de reproduction : 2 pontes de 4 à 7 œufs d'avril à juin
- . Alimentation : vers, larves, insectes, graines, baies et fruits



C'est un oiseau de taille moyenne, au bec jaune et au plumage tacheté. Les plumes noirâtres ont des reflets métalliques, bleus, verts et violets. En automne, son plumage se couvre de nombreuses pointes blanches très caractéristiques et son bec devient noir. Il ne faut pas le confondre avec le mâle du Merle noir, qui possède un plumage entièrement noir et un bec bien jaune, et qui se déplace en sautillant, alors que l'Etourneau sansonnet marche.

En Europe de l'Est, cette espèce est protégée. Elle est le symbole du retour du printemps en Russie, à l'image de nos hirondelles.

Dans plusieurs pays d'Europe occidentale, l'Etourneau sansonnet est en diminution comme nicheur.

En France, l'Etourneau sansonnet est une espèce chassable, et pouvant être classée "nuisible" c'est-à-dire qu'il peut être détruit par les particuliers (propriétaires, locataires...) ou à la demande du maire ou du préfet (battues...), en raison des dégâts qu'il peut parfois occasionner aux cultures, notamment fruitières. Le préfet détermine, parmi les espèces inscrites sur une liste nationale (arrêté ministériel du 30/9/88 incluant 6 oiseaux : corbeau freux, corneille noire, étourneau sansonnet, geai des chênes, pie bavarde et pigeon ramier), celles qu'il convient de classer nuisibles localement. Le classement préfectoral est annuel et concerne tout ou partie du département. L'arrêté préfectoral est pris après avis du conseil départemental de la chasse et de la faune sauvage et de la fédération départementale des chasseurs.

- **L'Etourneau unicolore *Sturnus unicolor***

- . Poids : 75 à 90 g
- . Longueur/envergure : 21 cm/37 -42 cm
- . Sédentaire
- . Nid dans les trous de murs et des arbres et sous les tuiles
- . Période de reproduction : 2 pontes de 4 à 7 œufs d'avril à juin
- . Alimentation : invertébrés variés et graines



C'est un proche parent de l'Étourneau sansonnet. Il s'en différencie par un plumage noir quasi uniforme en période de reproduction et un chant plus strident. Son plumage hivernal compte aussi des taches claires d'où un risque de confusion avec l'Étourneau sansonnet. L'Étourneau unicolore se rencontre en France sur le seul pourtour méditerranéen où il semble en expansion. **Il est intégralement protégé.**

CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

Pour le moment, seul l'Étourneau sansonnet peut poser problème.

Les populations nicheuses hivernent en majorité sur place. Notre pays accueille de nombreux migrants, d'octobre à mars, en provenance des pays du Nord et de l'Est de l'Europe. Ces derniers se regroupent, notamment dans le Grand Ouest de la France, par milliers ou dizaine de milliers, pour dormir et se nourrir. Localement, certains gros dortoirs hivernaux peuvent rassembler, parfois, plusieurs millions d'oiseaux qui s'alimentent durant la journée jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres alentour. Les dortoirs en ville sont relativement récents car ils sont observés depuis la fin des années soixante.

Les Étourneaux sansonnets ont trouvé en ville de nouvelles conditions de vie acceptables :

- sécurité et gain de chaleur au sein d'un microclimat urbain favorable ;
- abondance de nourriture par l'utilisation des pelouses qui offrent au reproducteur un potentiel de nourriture sous forme de larves et d'insectes variés et de différents dépôts de déchets qui peuvent aussi être exploités ;
- éclairage urbain constituant un facteur supplémentaire de sécurité.

Ils peuvent être éventuellement porteurs comme tous les oiseaux de divers germes pathogènes, cependant les recherches épidémiologiques n'ont aujourd'hui abouti à aucune conclusion de transfert de maladies infectieuses vers l'homme.

La présence d'un dortoir peut occasionner, selon sa taille et son ancienneté :

- des nuisances olfactives et sonores ;
- des destructions de végétaux par l'accumulation de déjections sur le site même du dortoir ;
- des dégâts aux arbres fruitiers ;
- des dégradations de bâtiments et de mobiliers (véhicules constellés de fientes, antennes de télévision cassées, court-circuit lors des vols après perchages sur les fils électriques) ;
- des risques d'accident (le sol glissant à cause des déjections peut se révéler dangereux pour les piétons et pour les véhicules qui dérapent) ;

ETHIQUE ET POSITION DE LA LPO :

La LPO a pour vocation la protection des oiseaux sauvages et des écosystèmes dont ils dépendent et pour éthique, le respect de l'animal. Elle n'est pas opposée à des interventions localisées pour limiter l'attractivité des dortoirs.

SOLUTIONS PROPOSEES :

La création d'un dortoir est un phénomène progressif. Pendant la phase d'appropriation, les oiseaux se révèlent assez faciles à perturber si bien que le recours à diverses techniques de dissuasion (bruits divers, pétards, ...) peut dans certains cas convaincre les oiseaux de chercher un coin plus calme. Des méthodes relativement efficaces ont été élaborées.

Le déplacement d'un dortoir urbain ou périurbain ne peut se faire que si plusieurs méthodes sont appliquées simultanément :

- **débroussaillage du site de dortoir hors période de nidification ;**
- effarouchement acoustique et pyrooptique.

En ville, une bonne méthode consisterait à réduire les perchoirs, c'est à dire le ramage des arbres. Toutefois, un élagage sévère des arbres, effectué à contre-saison, ne serait pas sans danger, surtout si il était mis en œuvre de manière répétitive. Une attention toute particulière doit être portée aux arbres centenaires ou remarquables, qui font partie du patrimoine naturel et culturel.

Les matériels d'effarouchement préconisés par l'Institut National de Recherche en Agriculture sont :

- l'"Effraie" Tonnfort (matériel combinant l'effet d'une détonation et le mouvement d'un leurre) et le pistolet d'alarme lançant des « fusées crépitantes ».
- les effarouchements acoustiques (type « Message Sonor INRA » et « Générateur de cris synthétisés » reproduisant par exemple des cris de détresse de l'espèce) ont des effets plus limités dans le temps mais restent opérationnels dans des interventions ponctuelles.

L'accoutumance éventuelle des oiseaux sera limitée par une utilisation raisonnée des appareils.

ADRESSES UTILES (liste non exhaustive):

- **Etablissements RELLE**, 74-76 rue de Coulommès, 77860 QUINCY VOISINS,
☎01 60.04.92.92, 📠01 60.04.92.94 Cette société propose un double procédé
pyro optique : "l'Effraie Tonnfort" n°5 qui utilise un mat de 5-6 mètres sur
lequel un leurre monte, accompagné de détonations.

- **Bibliographie**

- CARICHIOPULO Co et Al, "Le statut des oiseaux sauvages en France", LPO, 1999
- CLERGEAU Philippe "L'étourneau sansonnet", série "Comment vivent-ils", volume 16, Atlas Visuels Payot Lausanne, 1986.
- CLERGEAU Philippe, "Un point sur... oiseaux à risques en ville et en campagne", coord., Inra Editions, 1997.
- GRAMET Philippe, directeur de Recherches INRA, article paru dans l'*OISEAU Magazine* n°17 (1989) "Etourneaux des villes... étourneaux des champs" (p.18-19-20-21-22)

Les Corvidés

Cette famille comprend neuf espèces en France dont quatre pouvant poser plus particulièrement des problèmes. L'homme oublie trop souvent que ces oiseaux souvent décriés car synonyme de mort et de malheur dans notre culture passée, sont des oiseaux aux comportements étonnants et passionnants.

PRESENTATION DES ESPECES ET STATUT JURIDIQUE :

- **Corneille noire** *Corvus corone*

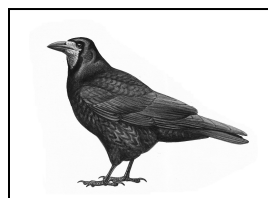
- . Poids : 540 - 600 g
- . Longueur/envergure : 44-51 cm/93-104 cm
- . Sédentaire
- . Nid dans les arbres
- . Période de reproduction : 4 à 6 œufs de mars à juillet
- . Alimentation : invertébrés, graines, déchets et œufs



Son omniprésence, sa livrée noire (encore jugée de mauvais augure !...) et sa réputation de nuisible font que beaucoup de gens n'apprécient guère cet oiseau. Pourtant il possède "des facultés remarquables de discernement et une psychologie assez développée" (Paul Géroudet). L'espèce est capable d'"inventer" des stratégies remarquables pour accéder aux ressources alimentaires.

- **Corbeau freux** *Corvus frugilegus*

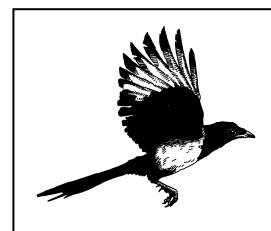
- . Poids : 460 - 520 g
- . Longueur/envergure : 44-46 cm/81-99 cm
- . Sédentaire et migrateur
- . Nid dans les arbres
- . Période de reproduction : 3 à 6 œufs de mars à juin
- . Alimentation : vers, larves, graines, céréales, racines



Il est de la même taille que la Corneille noire mais s'en distingue par de nombreux critères, comme la racine dénudée blanche de son bec, ses cris plus graves et une démarche différente. Il niche en colonies, à la différence de la corneille noire et de la pie bavarde.

- **Pie bavarde** *Pica pica*

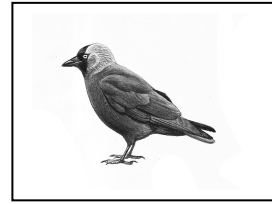
- . Poids : 200 - 250 g
- . Longueur/envergure : 44-46 cm/52-60 cm
- . Sédentaire
- . Nid de branchettes dans les arbres avec un dôme.
- . Période de reproduction : 5 à 8 œufs d'avril à juin
- . Alimentation : insectes, graines, déchets, animaux morts, œufs et poussins.



Son plumage noir et blanc et sa longue queue étagée à reflets métalliques sont caractéristiques. Elle manifeste sa présence en toutes saisons par des jacassements parfois tapageurs...

- **Choucas des Tours** *Corvus monedula*

- . Poids : 220 - 270 g
- . Longueur/envergure : 33-34 cm/67-74 cm
- . Sédentaire
- . Nid dans un bâtiment ou dans un trou d'arbre
- . Période de reproduction : 4 à 6 œufs d'avril à juillet
- . Alimentation : graines, bourgeons, petits invertébrés, baies.



De taille beaucoup plus petite que les autres corvidés noirs, le choucas se distingue facilement par une tache grise clair à l'arrière de la tête. Pour le reste, le plumage est tout noir, mais légèrement plus pâle sur les flancs et la poitrine. Son bec noir est court et puissant. L'iris de ses yeux est gris clair.

Attention : Le Choucas des tours est une espèce protégée.

La corneille noire, le corbeau freux et la pie bavarde sont susceptibles d'être classées "nuisibles" au titre de l'art. L 427-8 du code l'environnement, c'est-à-dire qu'elles peuvent être détruites par les particuliers (propriétaires, locataires...) ou à la demande du maire ou du préfet (battues...). Le préfet détermine, parmi les espèces inscrites sur une liste nationale (arrêté ministériel du 30/9/88 incluant 6 oiseaux : Corbeau freux, Corneille noire, Etourneau sansonnet, Geai des chênes, Pie bavarde et Pigeon ramier), celles qu'il convient de classer nuisibles localement. Le classement préfectoral est annuel et concerne tout ou partie du département. L'arrêté préfectoral est pris après avis du conseil départemental de la chasse et de la faune sauvage et de la fédération départementale des chasseurs.

L'emploi de la chloralose est autorisé pour empoisonner le corbeau freux (incorporé au maïs gros grain uniquement du 15/11 au 15/03). L'usage de tout autre toxique (strychnine et chloropichrine) est formellement prohibé.

Le piégeage est autorisé sous conditions de respect de la réglementation spécifique à la destruction des nuisibles (catégories de pièges, qualité des piègeurs, modalités de piégeage...).

Toute l'année, les agents de l'Etat (gardes Oncfs (Office national de la chasse et de la faune sauvage), ONF (Office National des Forêts)), gardes particuliers, ... peuvent détruire à tir, de jour, le Corbeau freux, la Corneille noire, l'Etourneau sansonnet et la Pie bavarde.

CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE :

Les corvidés en ville sont surtout représentés par les Pies bavardes, les Corneilles noires, les Corbeaux freux et les Choucas des tours.

La Corneille noire et la Pie bavarde nichent en général en couple isolé tandis que le Corbeaux freux et le

Choucas des tours nichent en colonie, le premier dans les arbres et le second dans de vieux édifices. Ils se regroupent à l'automne et en hiver dans de grands dortoirs aussi ne passent-ils pas inaperçus par leur comportement grégaire. Les Pies bavardes, assez opportunistes, se regroupent parfois en hiver en dortoirs.

Les principaux problèmes qui peuvent être posés par les colonies et/ou les dortoirs de corbeaux freux, sont:

- nuisances sonores et très rarement olfactives;
- dégradations dues aux fientes et à l'accumulation de matériaux de construction du nid.

Néanmoins, il est bon de noter que la présence d'une colonie de corbeaux freux en ville, a souvent pour origine la tranquillité des lieux que n'offre plus, bien malheureusement et trop souvent, l'espace rural.

ETHIQUE ET POSITION DE LA LPO :

La LPO a pour vocation la protection des oiseaux sauvages et des écosystèmes dont ils dépendent et pour éthique, le respect de la vie.

La LPO est bien sûr contre le tir des adultes en période de reproduction, le piégeage et les empoisonnements. Le piégeage des corvidés par cage piège peut être dangereux pour d'autres espèces telles que les rapaces.

SOLUTIONS PROPOSEES :

□ Colonie de Corbeaux freux

Dans le respect des oiseaux, la LPO préconise les solutions suivantes :

- L'élagage des arbres, à l'automne ou en début d'hiver (au plus tard mi-janvier), pour limiter la nidification des corbeaux freux au printemps.
- Le retrait de tous les vieux nids, avant février, afin de ne pas intervenir au début de la saison de reproduction (mars-juin), ceci pour limiter l'attractivité de la colonie qui sera d'autant plus forte qu'il y aura de nids visibles.
- L'effarouchement sonore des individus au moment de l'installation de la colonie, à partir de fin février. Il peut être nécessaire de prolonger l'effarouchement quelques semaines car certains couples s'installent plus tardivement. Cette technique est aléatoire dans certaines situations.

Si la colonie est dissuadée de nicher pendant plusieurs années, il est fort probable que le résultat pourra avoir des effets à long terme.

ADRESSES UTILES (liste non exhaustive) :

- **Actipharm France**, Mme Caren Lang, 1 allée des Rochers, Europarc, 94035 CRETEIL cedex - ☎01 43 39 60 25, 📠 01 43 39 60 26
- **Etablissements RELLE**, 74-76 rue de Coulommès, 77860 QUINCY VOISINS, ☎01 60.04.92.92, 📠 01 60.04.92.94 Cette société propose un double procédé pyro optique : "l'Effraie Tonnfort" n°5 qui utilise un mat de 5-6 mètres sur lequel un leurre monte, accompagné de détonations.

- **Bibliographie :**

- CARICHIOPULO Co et Al, "Le statut des oiseaux sauvages en France", LPO, 1999
- LPO Alsace, Plaquette "La Pie bavarde : Oiseau de l'année 2003 en Alsace"
- LPO Ile de France, Rapport annuel 2002 - Observatoire de la Biodiversité en Seine-Saint-Denis. "Etude comportementale de la Pie bavarde dans le Parc Départemental de la Courneuve".

Conclusion

A la lecture de ces fiches, la LPO espère vous avoir apporté des conseils utiles pour une gestion intégrée et cohérente des espèces dites à problèmes en milieu urbain.

Les oiseaux sauvages participent à la qualité de l'environnement urbain et périurbain. Ils appartiennent à ce décor quotidien qu'ils enrichissent et auquel ils confèrent "un brin de naturel". Ils sont de bons indicateurs de la qualité de la nature en ville et leur présence, même sous certaines conditions, est indispensable à l'homme.

Devant les besoins qu'expriment nos concitoyens de bénéficier d'un environnement immédiat de qualité, le patrimoine naturel mérite toute l'attention des élus et des techniciens chargés de l'aménagement de « l'écosystème urbain ».

La création de REFUGES LPO en est un bel exemple. Chaque collectivité locale ou citoyen peut contribuer à la préservation de la nature en créant ces "havres de paix" pour la faune et la flore.

La LPO peut vous aider à concevoir et/ou mettre en œuvre les solutions décrites dans ce document, ainsi qu'à sensibiliser les administrations, les collectivités locales, mais aussi le public à la préservation du patrimoine naturel de votre localité et région.

LPO : La passion au bout des ailes

La Ligue pour la Protection des Oiseaux, c'est près d'un siècle d'une passion au service des oiseaux et de la nature. Cette aventure humaine, qui réunit aujourd'hui environ 46 000 membres, a drainé dans son sillage d'innombrables actions de sauvegarde d'espèces et de sites naturels un peu partout en France.

Macareux Moines en Bretagne, Vautours fauves et moines dans les Cévennes, Aigles Royaux dans les Alpes, Cigognes Blanches dans les Marais Atlantiques,....

La LPO, par son réseau de délégations, groupes, relais et antennes et grâce à l'investissement d'environ 5000 bénévoles, accueille, chaque année plus de 300 000 personnes. L'éducation à l'environnement et la sensibilisation à l'écocitoyenneté est une priorité pour la Ligue pour la Protection des Oiseaux.

A l'île de Ré, sur les bords du Rhin et de la Loire, dans le Bassin d'Arcachon, sur les monts d'Auvergne, en Camargue, sur les côtes bretonnes,... la LPO accueille chaque semaine, grands et petits enfants, pour leur faire découvrir l'extraordinaire richesse mais aussi la fragilité de la nature, parmi laquelle les oiseaux sont de fabuleux ambassadeurs.

De part sa situation géographique, la France, carrefour entre l'Europe et l'Afrique accueille des millions d'oiseaux migrateurs qui offrent de fabuleux spectacles au fil des saisons. Afin de sauvegarder ces richesses naturelles, la LPO agit au quotidien.

Pour découvrir, en sa compagnie, le monde fabuleux des oiseaux, rejoignez-la!

Votre interlocuteur local:



Siège social national: LPO – Fonderies Royales
BP 90263 - 17305 ROCHEFORT CEDEX
Tél 05 46 82 12 34 - Fax 05 46 83 95 86
lpo@lpo.fr - site: www.lpo.fr
Site catalogue: www.lpo-boutique.com
reconnue d'utilité publique - Représentant officiel de BirdLife International en France

